

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1266

Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes dans le cadre de l'observatoire de la santé des Lyonnais

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

## SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1266 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION  
REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE  
MEDECINS RHONE-ALPES DANS LE CADRE DE  
L'OBSERVATOIRE DE LA SANTE DES LYONNAIS  
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon entend poursuivre une politique locale dans le domaine de la santé axée sur la prévention et l'accès aux soins de ses habitants, notamment dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et pour les personnes en situation de précarité. La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de la santé demeure un objectif fondamental.

Ainsi, en 2011, la Ville de Lyon a mis en place, en lien avec ses partenaires, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône en particulier, un observatoire de la santé des lyonnais visant à mieux connaître la santé de ses habitants à l'échelle communale et infra-communale, et ainsi définir des priorités au plus près des attentes et besoins des habitants.

La connaissance de la santé de tous les Lyonnais est ainsi approfondie et affinée avec le recueil de données dans ce domaine, la réalisation de cartographies, la définition de champs d'observation, ainsi que leur analyse et interprétation dans le cadre de groupes de travail.

A ce titre, la Ville de Lyon est intéressée par une approche géographique fine de l'offre de soins de santé assurée par les médecins généralistes. Les données strictement anonymes concernant les médecins généralistes à Lyon (répartition géographique, nombre, sexe, tranche d'âges et équivalent temps plein) pourraient donc ainsi être communiquées par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes (URPS Médecins RA).

Il vous est donc proposé aujourd'hui de formaliser un partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes pour la fourniture de données de santé anonymisées.

La convention, établie à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes a pour objet de définir, la participation de l'URPS Médecins RA à la mise en œuvre de l'observatoire, et les modalités du partenariat. Cette convention est aujourd'hui soumise à votre approbation.

Par conséquent, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes, dont le siège social se situe 20 rue Barrier à Lyon 6<sup>e</sup>.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

**DELIBERE**

1) La convention de partenariat susvisée, établie à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes, est approuvée.

2) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, la Conseillère municipale  
déléguée,

C. FAURIE-GAUTHIER